

# REGLEMENT INTERIEUR

## SECTION MOSAÏQUE DE L'AMICALE LAÏQUE DE BRUZ

L'ALB est gérée par le Conseil d'Administration.

Les différentes sections sont soumises à la dépendance budgétaire de l'ALB mais gardent une autonomie de fonctionnement.

La section mosaïque a son propre bureau élu parmi les adhérents majeurs ou représentants pour les mineurs.

### Objet de la section

Elle accueille toute personne, débutante ou non, désireuse de découvrir ou se perfectionner dans cet art ancestral qu'est la mosaïque. Dans une ambiance conviviale elle pourra révéler son sens artistique.

La section est ouverte aux adultes et aux jeunes à partir de 8 ans.

Apprentissages, conseils, et soutien sont dispensés par un intervenant salarié.

### Les ateliers

Ils ont lieu de septembre à juin, hors période de vacances scolaires, tous les 15 jours (le mercredi) avec un calendrier fixé par avance. Un stage pendant les vacances de Toussaint peut être proposé sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant.

La durée de chaque atelier est de 2 heures, avec une souplesse d'arrivée et de départ entre 17h et 20h30.

Ils ont lieu à la Maison des Associations. La salle peut changer selon la saison et disponibilité.

Ces salles sont mises à disposition par la ville de Bruz.

Les utilisateurs veilleront à respecter les locaux et à les laisser propres en les quittant.

### Cotisation et adhésion

Le montant de la cotisation à la section est fixé et voté tous les ans au cours de l'Assemblée Générale pour la saison à venir.

Une part de cette cotisation est reversée à l'ALB (adhésion à l'ALB) permettant de contribuer au fonctionnement général de celle-ci et à la part de l'assurance permettant la couverture des accidents et incidents pouvant se produire lors des ateliers ou manifestations organisés par la section.

L'adhésion à l'ALB n'est due qu'une seule fois en cas d'inscription à plusieurs sections de l'ALB.

La cotisation sera réglée à l'inscription ou lors des premiers ateliers. Elle peut être réglée en une à trois fois par chèque, chèques vacances, ou à l'aide du dispositif « SORTIR ». En cas de règlement en plusieurs fois, les chèques seront datés du jour du paiement et encaissés sur le/les mois suivant(s)

En cas d'inscription en cours d'année un ajustement de la cotisation sera effectué. Cependant la part de l'adhésion à l'ALB est due en intégralité.

### Le matériel

Le matériel peut être prêté en début d'année ou être acquis auprès de la section. Tout matériel est vendu à prix coutant.

Tout matériel pris et conservé (pincés, colle, support, émaux...) sera noté sur le cahier d'atelier et fera l'objet d'une facture en fin de trimestre.

### Manifestations, fêtes

La section mosaïque est avant tout un lieu de loisir et de convivialité.

Elle peut à l'occasion proposer des moments de partage tels que sortie à thème, partage de galettes des rois, « pot » de rentrée, repas après l'Assemblée Générale. Ces moments n'ont pas de caractère obligatoire, chacun est libre d'y participer ou non.

### Le bureau

Le bureau est élu en AG et compte au minimum :

Un(e) responsable

Un(e) trésorier(e)

Un(e) secrétaire si possible.

Tout adhérent à la section (ou parent en cas de mineur) peut se présenter à l'élection du bureau.

Il est élu pour 3 ans, renouvelable.

Il assure le bon fonctionnement de la section.

Il assure la liaison avec l'ALB.

Il gère les comptes de la section qui a son propre compte bancaire.

Il prend les décisions de façon collégiale.

Il organise en juin l'AG de la section et convoque les adhérents ou représentants légaux à y participer. Il présente le rapport moral et financier, fait des propositions et reçoit toutes remarques pour la saison prochaine.

Fait à Bruz le

22 Mars 2023

